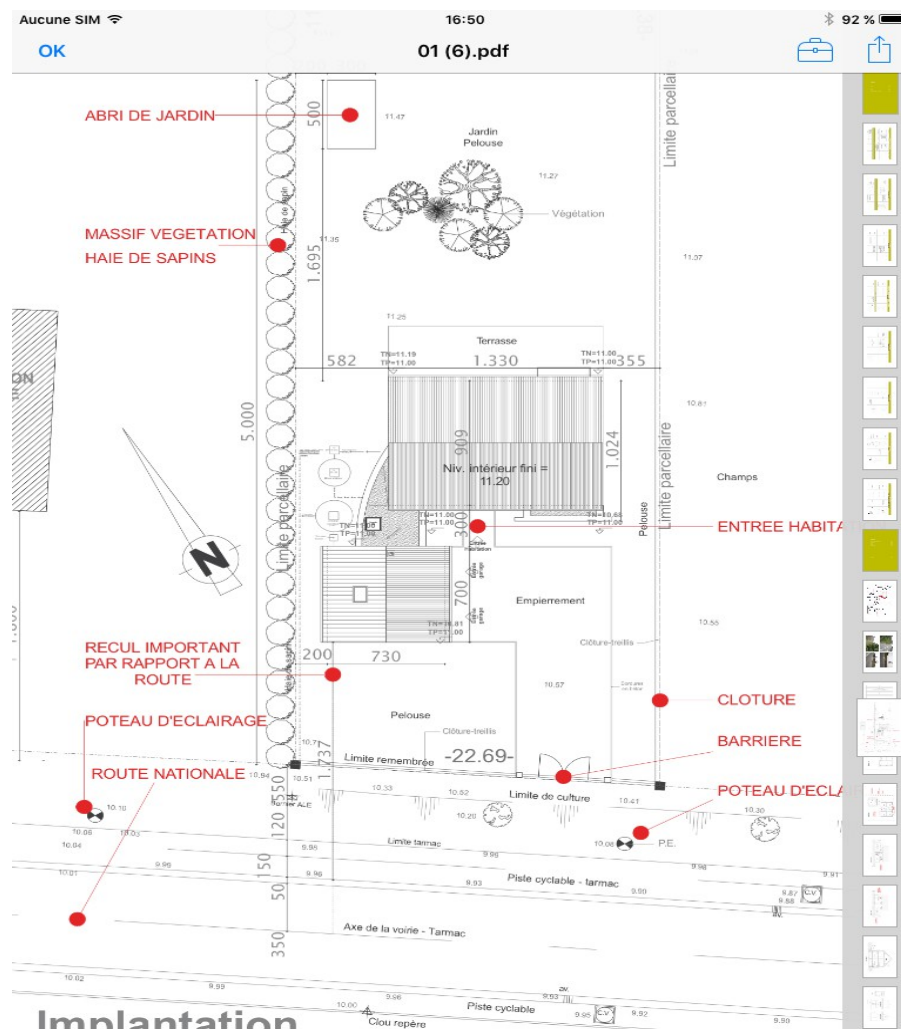




ZP MARIEMONT
CHAUSSEE DE NIVELLES 91 – 7170 MANAGÉ

PREVENTION VOL

CANDIDAT BÂTISSEUR - CANDIDAT À LA RÉNOVATION



1

INTRODUCTION

Ce folder est réalisé en collaboration avec les administrations communales de Seneffe, Manage, Chapelle-Lez-Herlaimont et Morlanwelz

Par cette brochure, l'accent est mis sur l'aspect prévention contre les vols lors de la conception du projet d'un candidat bâtisseur ou d'un candidat à la rénovation.

Le but ici, est de sensibiliser les citoyens en donnant quelques conseils au niveau des mesures architecturales, environnementales et électroniques, et ce, avant la construction de leur habitation mais aussi lors de rénovations sur des matériaux déjà existants.

Un diagnostic de sécurité (ou analyse du risque) peut être effectué par des conseillers en prévention, sur demande, sur base des plans réalisés par votre architecte.

Les avantages des conseils proactifs des conseillers prévention vol sont :

- les conseils sont gratuits
- les mesures de sécurité intégrées sont moins onéreuses que si elles doivent être installées par la suite et plus faciles à réaliser car prévues à la base
- l'architecte peut guider le candidat bâtisseur dans le choix des mesures à prendre
- il y a un avantage esthétique non négligeable
- le projet est intégré dans l'environnement

CONSEILLER PREVENTION VOL

La zone de police de Mariemont compte plusieurs conseillers en prévention vol.

Leur mission consiste, notamment :

- à donner des avis objectifs et complets en terme de sécurisation contre le cambriolage, aux particuliers et aux commerçants
- à fournir des conseils préventifs aux candidats bâtisseurs ou aux personnes qui rénovent une habitation parfois sur base des plans réalisés par un architecte.

2

INFORMATIONS GENERALES

Top 3 des délits dans notre pays

-  cambriolages
-  vols de véhicules et dans les véhicules
-  dégradations de véhicules

DÉCEMBRE le mois préféré des cambrioleurs

70% des Belges pensent à tort que leur **habitation est suffisamment sécurisée**

200

cambriolages par jour en Belgique

Objets les plus volés



bijoux



argent



multimédia

25%

des cambrioleurs reviennent dans une maison déjà visitée

Fenêtres en position oscillo-battante

l'accès préféré du cambrioleur



En Belgique, on compte environ 1 cambriolage toutes les 6 minutes. La probabilité qu'un voleur pénètre dans une habitation est de 5 sur 100.

Pourtant 42% des citoyens avouent laisser une fenêtre ouverte quand ils quittent leur logement !

CE QUE LES VOLEURS DETESTENT :

- LA LUMIERE - RISQUER D'ETRE VU**
- LE BRUIT - RISQUER D'ETRE ENTENDU**
- PERDRE DU TEMPS – RISQUER D'ETRE INTERPELLE**

Les professionnels de la sécurité appellent cela les **3 FACTEURS DE DEMOTIVATION.**

Nous devons travailler sur ces trois facteurs pour décourager les voleurs et les inciter à passer leur chemin.

En effet, 90% des voleurs abandonnent après 3 minutes d'efforts infructueux. 60% quant à eux, tournent les talons après 2 minutes.

Nous devons les DECOURAGER

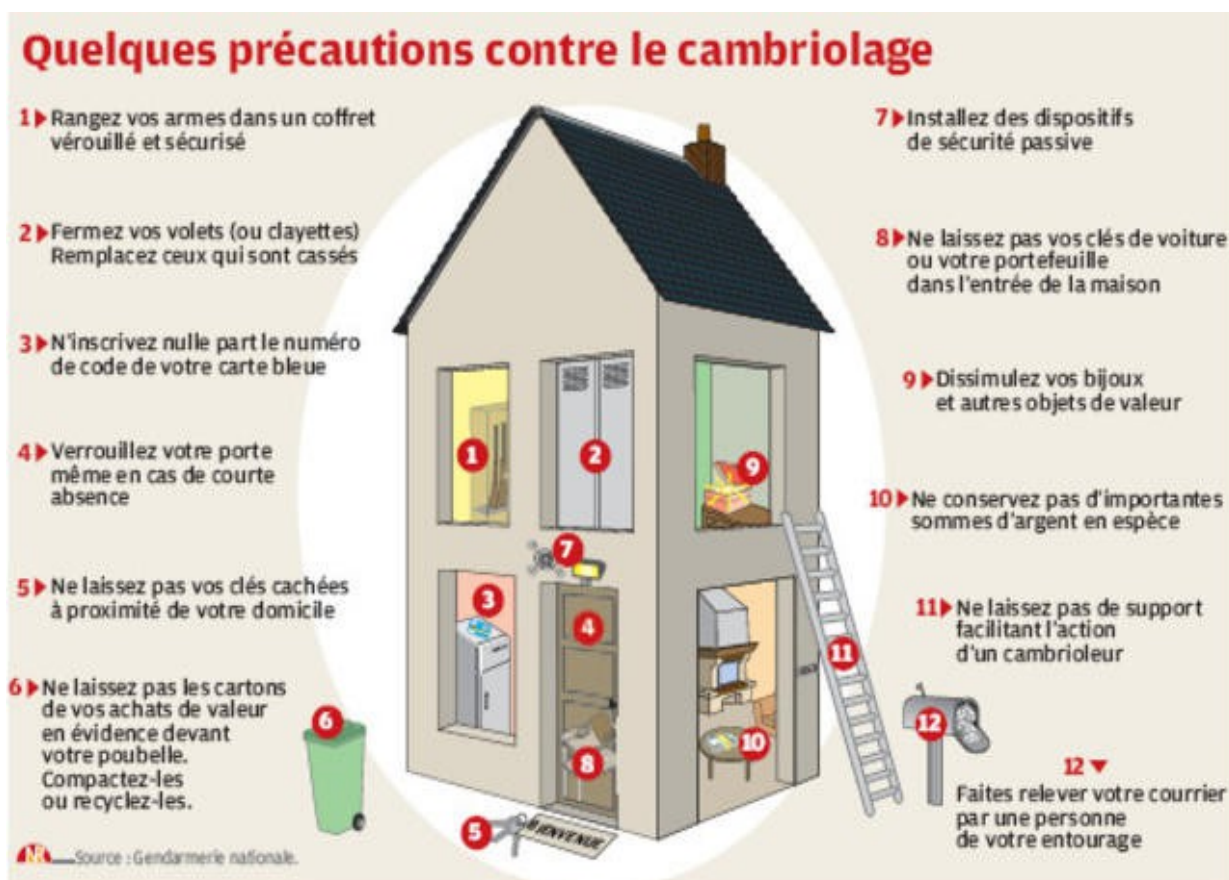
Pour ce faire, il existe quatre mesures : les mesures organisationnelles, les mesures environnementales, les mesures architecturales / mécaniques et les mesures électroniques.

- les mesures organisationnelles qui sont les bonnes habitudes qui ne coûtent rien, première étape de la sécurisation
- les mesures environnementales qui sont les clôtures, grilles, plantations et haies
- les mesures architecturales / mécaniques sont celles qui doivent empêcher ou retarder le voleur, ce sont les serrures / verrous de sécurité
- les mesures électroniques sont les systèmes de caméras de surveillance, les systèmes d'alarme.

3

LES MESURES ORGANISATIONNELLES

- rendre l'habitation visible
- tailler les haies et les arbres aux fins de permettre le contrôle social
- donner l'impression d'être présent
- ne pas laisser traîner du matériel permettant l'escalade, le forage, les bris de vitre
- fermer les barrières / grilles des allées
- fermer les vitres et les portes même pour des absences de courte durée
- ne pas laisser les clés sur les portes, sous un paillason devant la porte
- ne pas mentionner son absence par un mot sur la porte d'entrée ou dans les réseaux sociaux
- ne pas exposer ses objets de valeur et les répertorier
- toujours enclencher le système d'alarme
- ne pas laisser la boîte aux lettres déborder de courriers



4

LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

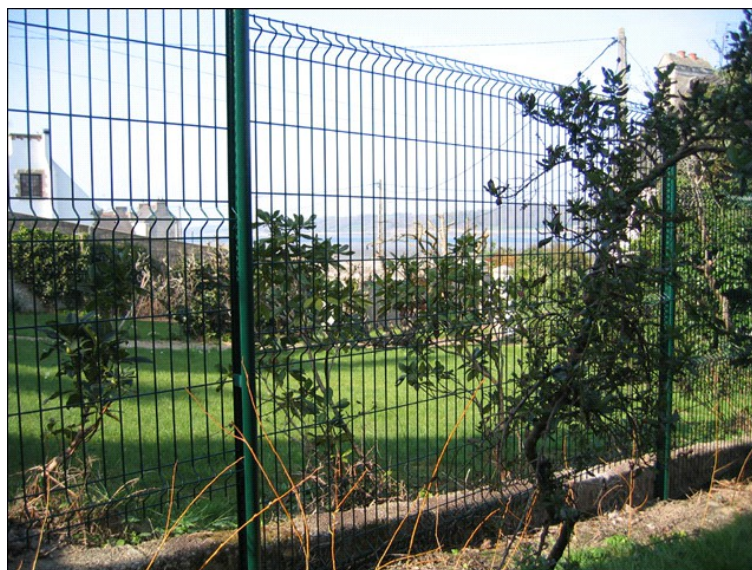
Favoriser la clarté et la visibilité (environnement clair et dégagé, éclairage suffisant, végétation taillée).

Le jardin est la première ligne de défense contre les cambrioleurs. Le contrôle par vos voisins (contrôle social) peut accroître la sécurité de votre habitation.

Une végétation trop importante et trop imposante peut nuire au contrôle social. Utiliser des épineux peut être judicieux afin d'empêcher par exemple l'accès à un fenètre, l'escalade du jardin. La hauteur des haies sera donc limitée à 1 mètre. Le choix des plantations et leur emplacement doit être réfléchi.

Préférez une clôture en treillis ou un portail non occultant. Si vous placez une barrière d'accès (entrée, accès latéral, accès au jardin) fermez celle ci au moyen d'un cadenas ou d'une serrure à clé . La clôture, pour être dissuasive, doit avoir une bonne hauteur aux fins d'empêcher l'escalade. Possibilité de placer une clôture dont la partie supérieure est inclinée vers l'intérieur. Obstacle supplémentaire pour le voleur.

Optez pour le placement de gravier dans les allées et passages latéraux (plus bruyant que l'herbe ou les «klinkers»).



CONSEIL : PREVOIR LE PRE-CABLAGE ELECTRIQUE POUR LES GRILLES / BARRIERES ELECTRIQUES

5

LES MESURES ARCHITECTURALES / MECANIQUES

2 - L'ECLAIRAGE EXTERIEUR

- prévoir le pré-câblage si l'environnement de l'habitation le permet
- placer un éclairage permanent ou intermittent tout autour du logement et surtout au niveau des points d'accès
- l'éclairage extérieur doit être placé à bonne hauteur, être résistant aux chocs et ne doit pas créer de zones d'ombre. L'éclairage ne doit pas être occulté par la végétation
- si placement d'un éclairage intermittent (avec détecteur de mouvements), il faut installer la lampe et le détecteur à des endroits différents afin de diminuer le risque de sabotage
- l'éclairage de type projecteur halogène est recommandé pour éclairer les allées plus larges (entrées de garage) ou les parties arrières de l'habitation comme par exemple la terrasse.
- l'éclairage avec détection de mouvements, a comme avantage l'effet de surprise lorsqu'il s'allume
- l'éclairage décoratif (intensité supérieur à l'éclairage de balisage) sera utilisé pour l'éclairage de la végétation.



CONSEIL : PREVOIR LE PRECABLAGE ELECTRIQUE

3 - LA PORTE D'ENTREE ET LES PORTES EN FACADE

Toutes les portes donnant vers l'extérieur ou qui se trouvent dans un élément de façade, doivent être sécurisées contre l'effraction.

Il est donc préférable de prévoir directement une "porte sécurisée" à plus de 3 points d'ancrage.

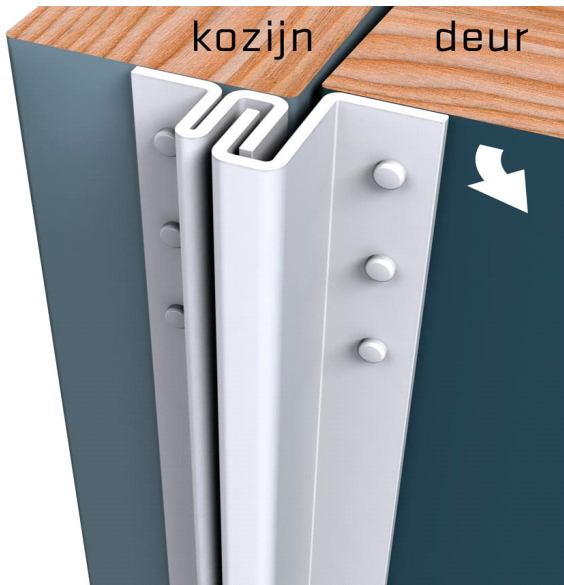
Les normes relatives à la résistance anti effraction NBN EN 1627-1630 à partir de la classe de résistance 2 sont une bonne indication de qualité.

Il est toujours possible de sécuriser votre porte existante, de manière peu coûteuse. Voici quelques exemples concrets :

- installer un judas, de préférence à vision 160° à 200°
- installer un entrebâilleur solide (pas de petite chaînette)
- placer un cylindre de sécurité ne dépassant pas de plus de 2 mm de la rosace
- protéger le cylindre avec une rosace ou plaque de finition en acier avec fixation par l'intérieur
- installer des pènes à crochets
- préférer un gâche en acier encastrée dans le dormant de la porte
- équiper la porte de charnières munies de pènes anti-dégondage
- appliquer un verrou en applique / une barre transversale en fonction de la porte
- la distance entre la porte et le chambranle ne doit pas excéder 2 mm, à défaut, il faut placer des profilés ou SECUSTRIP . Il s'agit de cornières anti-pinces qui empêchent l'introduction d'un outil pour faire levier entre la porte et l'hublot dans le but de faire sauter les serrures ou les paumelles. Ce dispositif est simple, peu coûteux et efficace.

Remarque: Il existe également des cylindres de sécurité électronique : Les clés volées ou perdues peuvent être annulées. Les données cryptées de la clé empêchent de dupliquer cette dernière. Le cylindre de sécurité électronique peut être muni d'un système pour empêcher le forage du cylindre.

CONSEIL : PREVOIR DE PREFERENCE DIRECTEMENT UNE PORTE DE SECURITE

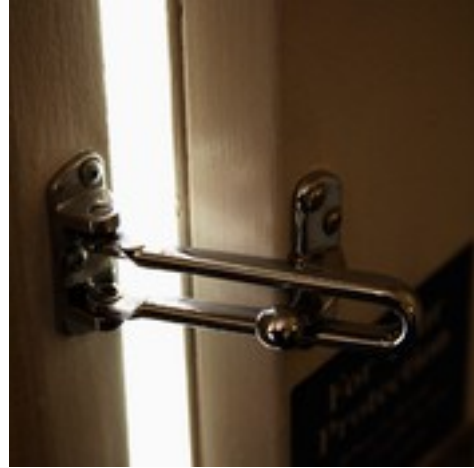


JUDAS / OEILLETON DE PORTE



← SECUSTRIP

ENTREBAILLEUR SOLIDE



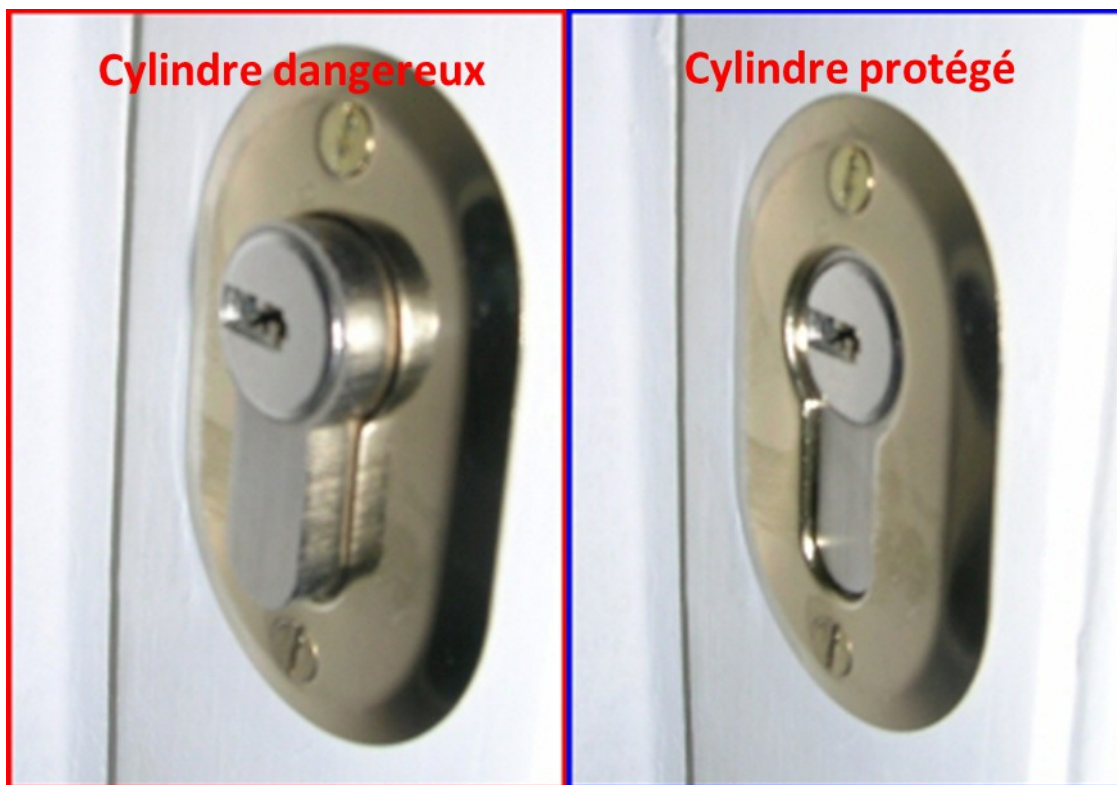
ROSACE DE SECURITE FIXEE
PAR L'INTERIEUR ↓



PENE A CROCHET →



LE CYLINDRE NE PEUT DEPASSER DE PLUS DE 2MM



EXEMPLE DE CLE DE SECURITE



VERROU EN APPLIQUE ↑

4 - LA PORTE DU GARAGE OU DE L'ABRI DE JARDIN

- installer un verrou / cadenas supplémentaire ou une barre intérieure
- installer des battes en fer forgé aux fenêtres de l'abri de jardin
- possibilité de forer dans le rail et d'y installer une tige filetée
- opter pour un verrou anti-soulèvement



5 - LES PORTES INTERIEURES

La seule porte intérieure à sécuriser est celle donnant du garage au reste de l'habitation. Cette porte constitue un premier obstacle face à un cambrioleur potentiel.

Pour une porte coulissante, installer soit, un verrou spécifique, soit un morceau de tige filetée ou un morceau de bois dans le rail



6 - LES FENETRES

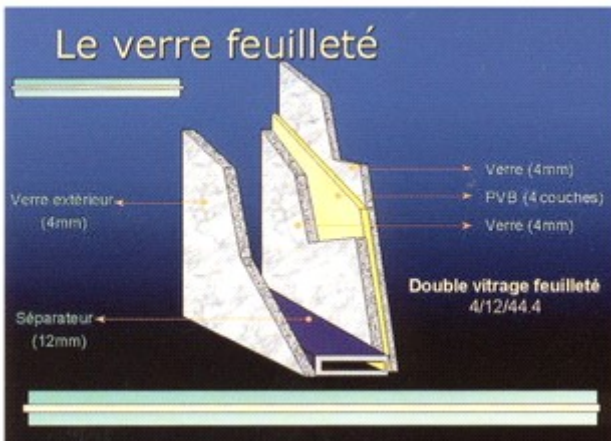
Fenêtres : 40 % des cambriolages se font par les fenêtres.

Chaque fenêtre exige des mesures spécifiques de sécurité . 2 facteurs doivent être pris en considération:

- L'endroit où est placée la fenêtre (facilement ou difficilement accessible, visible de la voie publique ?)
- La fonction de la fenêtre (fixe, ouverte régulièrement, apport de luminosité ?).

Prôner une fenêtre fixe si elle ne doit pas s'ouvrir. Moins onéreuse et plus robuste à l'effraction.

Les experts en sécurisation recommandent de choisir des châssis avec un vitrage retardateur d'effraction (verre feuilleté doté au minimum de 4 couches de PVB selon la norme EN356), des poignées de fenêtre verrouillables (avec serrure), équipez la quincaillerie d'un pêne à tête de champignon associée à des gâches périphériques en acier galvanisé.



PENE A TETE DE CHAMPIGNON



← POIGNEE A CLE POUR FENETRE

Si vos châssis sont déjà installés. Il est toujours possible d'en renforcer la sécurité

- placer des poignées à clé (ne pas laisser la clé dans la serrure de la poignée)
- installer des verrous en applique
- apposer des étriers de sécurité
- prévoir une volet avec un système anti-soulèvement
- installer des grilles de protection (fenêtre d'abri de jardin, cave, buanderie)



GRILLE FER FORGÉ SERRURE 3 POINTS

VERROU SPECIFIQUE POUR
OSCILLOBATTANT ↓



← VERROU DE FENETRE

CONSEIL : PREVOIR UNE FENETRE DE SECURITE AVEC VERRE FEUILLETE ANTI-EFFRACTION ET AJOUTER UN VERROU ET UNE POIGNEE A CLE

7 - LES COUPOLES

- prôner un matériaux en poly-carbonate (anti-chocs).
- le montage est préférable avec des vis "indévissables"(vis à un sens ou vis à tête lisse)
- possibilité de placer des barreaux ou une grille sous la coupole



← POLY-CARBONATE



↑
← PROTECTION DES COUPOLES
PAR AJOUT DE GRILLES



VIS INDÉVISSABLES

8 - LES FENETRES DE TOIT

- choisir une fenêtre de toit avec volet incorporé
- placer un verrou en applique ou des goujons antivol



CONSEIL : OPTER POUR UNE FENETRE DE TOIT AVEC VOLET INCORPORE

9 - LES FENETRES DE CAVE, LES SOUPIRAUX

- placer une grille en fer forgé devant la fenêtre de la cave (le diamètre des barreaux métalliques d'une grille doit être de 15 mm minimum et seul un espace de 10 cm peut séparer chaque barreau)
- pour le soupirail, placer une grille qui doit être maintenue de l'intérieur par une chaîne ou une barre latérale



10 - DESCENTE D'EAU PLUVIALE

- aux fins d'éviter l'escalade, prévoir d'encastrer les tuyaux de descente des eaux dans la maçonnerie des façades.
- à défaut installer un système anti-escalade (comme sur la photographie).



CONSEIL : PRIVILEGIER LES DESCENTES ENCASTREES DANS LA MACONNERIE

11 - BALCON ET PLATEFORME

- empêcher l'escalade par le placement d'un système anti escalade décoratif ou non (jardinières ou barbelés).



6

LES MESURES ELECTRONIQUES

1 - MESURES ELECTRONIQUES

Tous les conseillers "prévention vol" recommandent l'installation d'un système d'alarme et de vidéosurveillance. Il est préférable de prévoir un pré-cablage intérieur et extérieur dès la construction.

Il existe des systèmes d'alarme filaires ou wireless, si votre choix se porte sur le système filaire, il faut prévoir le câblage extérieur et intérieur.

Concernant le système d'alarme, il y a plusieurs sortes de détecteurs

- détecteurs de mouvements à ultrasons (écho localisation)
- détecteurs à micro-ondes
- détecteurs périmétriques
- détecteurs de mouvements à infrarouge (passifs et actifs)
- détecteurs de vibrations et sismique
- détecteurs de bris de vitre (actifs et passifs)



Chaque type de détecteur est sensible à certains types d'influences d'où l'importance d'un placement judicieux. Le mieux est de faire confiance à un professionnel.

CONSEIL : PREVOIR LE PRE-CABLAGE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CAMERAS DE SURVEILLANCE FILAIRE ET VIDEOPARLOPHONE A FRONT DE RUE

Concernant la vidéosurveillance : il ne peut évidemment empêcher un cambriolage mais permet parfois l'identification du cambrioleur par les services de police. Il s'agit d'une mesure de sécurité complémentaire aux mesures organisationnelles et architecturales.

Pour les systèmes de vidéoparlophonie qui enregistrent, la législation sur les caméras de surveillance s'applique.



ATTENTION :

- L'installation d'un Système d'alarme est régi par l'Arrête Royal du 19 juin 2002.
- Le système d'alarme doit être déclaré sur www.police-on-web.be
- la vidéosurveillance est, quant à elle, régie par la Loi du 10 mars 2007 modifiée par la Loi du 12 novembre 2009.
- Certains systèmes de vidéoparlophonie enregistrent les images . La législation sur les caméras s'applique.
- En cas d'enregistrement des données, il faut s'inscrire auprès de la Commission de la Vie Privée.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rendre sur le site www.besafe.be

7

SAFETY – PREVENTION INCENDIE

1 - SAFETY - PREVENTION INCENDIE

La prévention incendie est régie par l'arrête du Gouvernement Wallon du 21 octobre 2004 (M.B. 10/11/2004)

Localisation et installation d'un détecteur de fumée :

- le hall et la cage d'escalier sont les endroits les plus appropriés. En effet l'air y circule plus librement. Lorsqu'un incendie se déclare, la fumée se répand d'abord dans ces lieux. Préférez des détecteurs optiques.
- jamais dans les cuisines, buanderies, salles de bains, garages, chaufferies

Appartement:

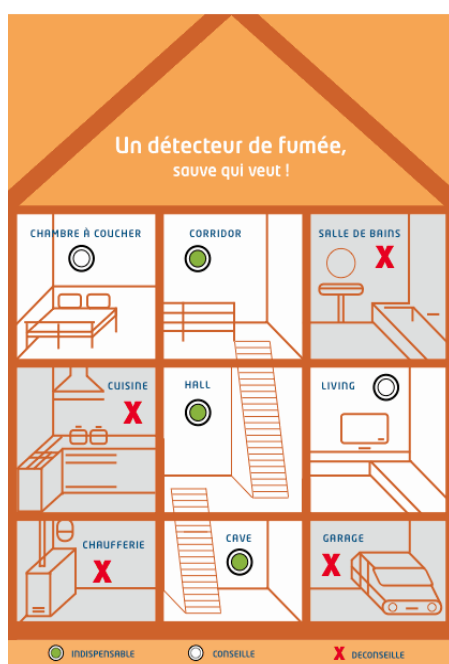
- superficie inférieure à 80m²: 1 détecteur
- superficie supérieure à 80m²: 2 détecteurs

Maison:

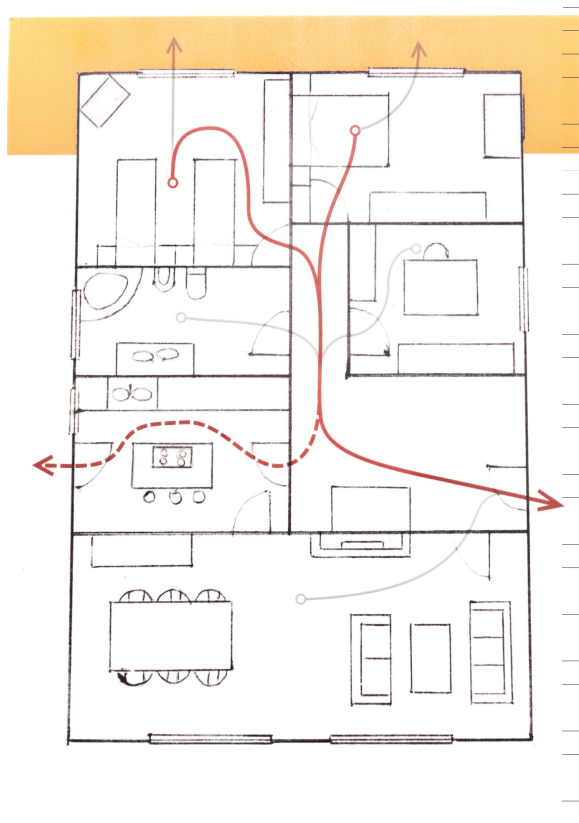
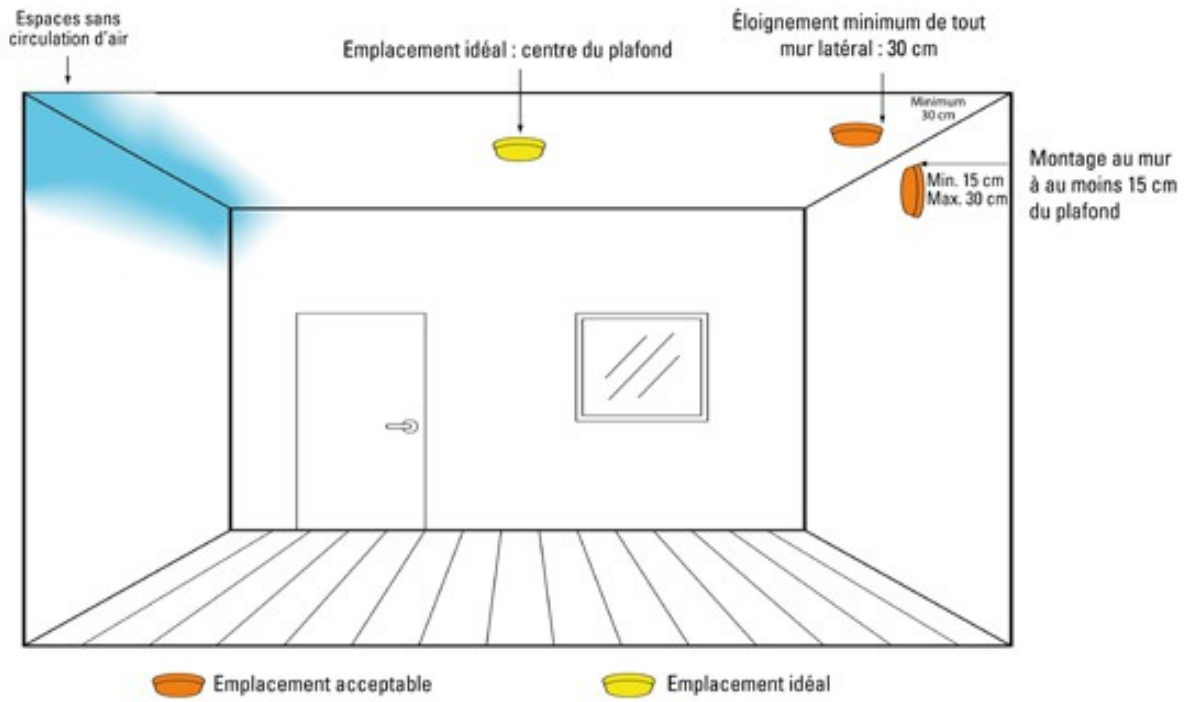
- superficie du niveau inférieure à 80 m²: 1 détecteur par niveau de vie.
- superficie du niveau supérieur à 80m²: 2 détecteurs par niveau de vie.

Les demi-niveaux sont à considérer comme des niveaux.

Vous pouvez coupler le système de détection d'incendie au dispositif d'alarme intrusion.



← OU PLACER LES DETECTEURS



Il est évident qu'il est souvent plus aisé et moins onéreux de prévoir toutes les mesures de sécurité dès la construction du bâtiment.

Toutefois, il est toujours possible de sécuriser des pièces existantes. Dans ce cas, toutes les mesures mécaniques expliquées dans ce rapport ne doivent pas être appliquées mais le choix de l'une ou l'autre peut déjà, sans aucun doute, sécuriser davantage votre logement.

En espérant que ces quelques conseils vous aideront dans la conception de votre projet de construction ou de rénovation.

L'équipe des Conseillers en Prévention Vol de la zone de police de Mariemont reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

La zone de police de MARIEMONT